2023 DAE 170 Convention avec la Métropole de Rouen Normandie dans le cadre de l'étude de l'Entente Axe Seine pour la définition d'une stratégie de tourisme culturel et créatif

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du ..... par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention avec la Métropole de Rouen-Normandie dans le cadre de l'étude de l'Entente Axe Seine pour la définition d'une stratégie de tourisme culturel et créatif ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Métropole de Rouen-Normandie la convention dans le cadre de l'étude de l'Entente Axe Seine. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023, et les exercices suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.